

Annex 1 to

**“Second progress report on the implementation of symbolic
collective reparations as per the Trial Chamber II order of 21
October 2016”**

Public

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

31 janvier 2017

Objet : INVITATION À SOUMISSIONNER N° 500212

« Réparations collectives symboliques relatives à la condamnation de Thomas Lubanga Dyilo par la Cour pénale internationale »

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Fonds au profit des victimes (« le Fonds »), la Cour pénale internationale (« la CPI ») lance auprès d'organisations sélectionnées une invitation à soumissionner en vue de la fourniture de **« Réparations collectives symboliques relatives à la condamnation de Thomas Lubanga Dyilo par la Cour pénale internationale »**.

Vous trouverez ci-joint les documents pertinents qui vous permettront de préparer et de présenter votre soumission (« la soumission ») pour la prestation des services suscités.

Vous êtes invités à nous communiquer votre proposition en remplissant l'Annexe C, conformément aux documents ci-joints, et ce, **au plus tard le 31 mars 2017, à 17h00 (heure d'Europe centrale)**.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

M^{me} Laurence Dekkers

Unité des achats

LISTE DES ANNEXES DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER

Annexe A Cahier des charges

Annexe B Instructions aux soumissionnaires

Annexe C Proposition de prix

Annexe D Appendice au formulaire de soumission reprenant la liste des pièces du dossier

Annexe E Conditions générales pour les contrats d'achat de services conclus par la CPI

Annexe F Modèle pour les questions/réponses

VEUILLEZ VÉRIFIER À L'AIDE DE LA LISTE CI-DESSUS QUE VOUS DISPOSEZ BIEN DE TOUS LES DOCUMENTS ET NOUS SIGNALER TOUT DOCUMENT MANQUANT

Invitation à soumissionner N° 500212
CAHIER DES CHARGES
ANNEXE A

Ce document fait l'objet d'un fichier distinct.

Fin de l'Annexe A

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. NATURE DES INSTRUCTIONS

Ces instructions ont pour but de fournir aux soumissionnaires des informations générales utiles à la préparation de leur soumission et ne font pas partie des documents composant la soumission ou le contrat ; à ce titre, elles ne sauraient être interprétées d'une manière susceptible de modifier l'une quelconque des dispositions, conditions ou spécifications du contrat.

2. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le soumissionnaire doit joindre les pièces A à E ci-après à sa soumission. Celle-ci sera en grande partie évaluée au regard des informations fournies dans le dossier.

2.1 Pièce A – Lettre de couverture

La lettre de couverture doit être présentée au format PDF et être signée par une personne autorisée à soumettre l'offre. Elle doit indiquer clairement le nom du soumissionnaire ainsi que celui des personnes à contacter pour toute question ou demande de clarification. Le nom, l'intitulé de poste, l'adresse postale et électronique ainsi que le numéro de téléphone et de télécopie des personnes de contact doivent également être inclus.

Les soumissionnaires reconnaissent le droit du Fonds de rejeter tout ou partie d'une offre pour des motifs d'irrégularité ou de non-conformité. Les soumissionnaires reconnaissent également le droit du Fonds de rejeter toute offre ne comportant pas les renseignements exigés dans les documents d'offre ou tout dossier d'offre incomplet ou non conforme. En outre, les soumissionnaires reconnaissent que le Fonds n'est nullement tenu d'accepter une offre. La décision de conclure un contrat incombe exclusivement au Fonds. Les soumissionnaires ne pourront ni contester ni remettre en question cette décision.

2.2 Pièce B – Modèle de proposition de projet (format Word ou RTF)

Le soumissionnaire explique de façon complète et détaillée comment il entend assurer les services spécifiés dans la présente invitation à soumissionner, en donnant suffisamment d'informations pour montrer qu'il a compris les conditions fixées et qu'il est en mesure d'assurer la prestation des services requis.

2.3 Pièce C – Liste des principaux employés

Le soumissionnaire fournit les curriculum vitae des personnes qu'il entend spécifiquement affecter à ce projet (personnel administratif et chargé du programme).

Annexe B**2.4 Pièce D – Copies des documents officiels**

Le soumissionnaire fournit :

- Des copies du document « *Accord-cadre avec le Ministère ayant le plan dans ses attributions* ».
- Des copies du document « *Arrêté du Ministère de la justice accordant la personnalité juridique* » ou une copie de l'attestation provisoire délivrée conformément à l'article 5 de la « Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique », accompagnée de l'attestation de personnalité juridique.
- Une copie signée du rapport d'audit externe datant de moins de quatre ans.

2.5 Pièce E – Formulaire relatif aux références et aux résultats obtenus

Les soumissionnaires doivent indiquer les références d'au moins deux (2) donateurs ou organisations pour le compte desquels ils ont effectué un travail similaire. Des renseignements suffisants, tels que des numéros de téléphone, des noms et des numéros de référence, doivent être fournis afin de permettre au Fonds de communiquer avec ces clients, si besoin. Le Fonds peut utiliser des renseignements relatifs aux résultats obtenus auprès d'autres sources que celles indiquées par les soumissionnaires.

2.6 Pièce F – Plan de suivi des performances du Fonds (à titre de référence uniquement)**3. TRANSMISSION DES SOUMISSIONS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT**

3.1 La soumission est fournie en un exemplaire original comportant la proposition de prix (Annexe C). Ce document est envoyé par courrier électronique, à l'adresse suivante :

Cour pénale internationale

À l'attention de M^{me} Laurence Dekkers, Unité des achats

laurence.dekkers@icc-cpi.int

référence : Invitation à soumissionner N° 500212

3.2 Les soumissions doivent arriver à l'adresse ci-dessus **au plus tard le 31 mars 2017, à 17h00, heure d'Europe centrale.** Les offres soumises après la date limite ne seront pas prises en considération. Le Fonds n'est en aucun cas lié par la

Annexe B

présente invitation à soumissionner en ce qui concerne le nombre de subventions accordées ou le montant de ces subventions. Il se réserve le droit de ne pas octroyer de subvention ainsi que d'augmenter ou de diminuer le nombre de subventions accordées. Le Fonds ne sera pas tenu responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour répondre à la présente invitation à soumissionner.

- 3.3 **La lettre de couverture doit expressément indiquer si le soumissionnaire accepte ou non les conditions générales applicables aux contrats conclus par la CPI, telles que définies dans l'Annexe E.** Si le soumissionnaire n'accepte pas ces conditions ou exprime le souhait d'en discuter, il doit expressément indiquer les points concernés et proposer une autre formulation. **La CPI se réserve le droit de refuser sans justification toute soumission qui n'accepterait pas les privilèges et immunités de la CPI (notamment son immunité de juridiction) et les conditions relatives au droit applicable.**

4. PROPOSITION DE PRIX

- 4.1 Dans l'Annexe C, le soumissionnaire fait une proposition de prix indiquant tous les montants demandés pour assurer la prestation de services.

Tous les montants sont indiqués en dollars des États-Unis.

5. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

Toute soumission devient irrévocable à l'expiration du délai de dépôt et demeure valide pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des soumissions.

6. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ADJUDICATION DU CONTRAT

- 6.1 Le soumissionnaire reconnaît à la CPI/au Fonds le droit de rejeter tout ou partie de sa soumission et de se prévaloir à cet égard de toute irrégularité ou de toute non-conformité. Le soumissionnaire reconnaît également à la CPI/au Fonds le droit de rejeter sa soumission s'il n'a pas donné les informations requises par les annexes de l'invitation à soumissionner ou si la soumission est en quelque point que ce soit incomplète ou non conforme. Le soumissionnaire reconnaît en outre que la CPI/le Fonds ne sont pas tenus d'accepter sa soumission.
- 6.2 L'adjudication du contrat relève de la discrétion absolue de la CPI/du Fonds et ne peut être contestée ou remise en question par le soumissionnaire.

7. DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

En présentant sa soumission, le soumissionnaire déclare à la CPI/au Fonds :

Annexe B

- i) qu'il a lu et compris l'ensemble des annexes de l'invitation à soumissionner et qu'il les accepte, et
- ii) que sa soumission est fondée sur les services requis et sur les conditions générales définies dans les annexes susmentionnées.

8. CONFIDENTIALITÉ

Les informations communiquées par la CPI/le Fonds relativement à la présente invitation à soumissionner ou dans celle-ci concernent uniquement cette procédure et doivent être considérées comme strictement confidentielles. Les informations que le soumissionnaire reçoit dans ce cadre ne peuvent être révélées ou utilisées à des fins autres que la préparation de sa soumission.

9. PROCÉDURE D'ADJUDICATION**9.1 Échéancier**

Date de publication de l'invitation à soumissionner : 31 janvier 2017

Les demandes de précisions/questions relatives à cette invitation à soumissionner doivent être adressées par courrier électronique à laurence.dekkers@icc-cpi.int au plus tard le : 15 février 2017

Réponses aux questions au plus tard le : 21 février 2017

Date limite de dépôt des soumissions : 31 mars 2017

Date prévue pour l'adjudication : Fin mai 2017

9.2 Compléments d'information

Les éventuelles questions supplémentaires devront être envoyées à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus, au plus tard à la date indiquée. Les questions et réponses feront l'objet d'une réponse unique à tous les soumissionnaires.

Annexe B**9.3 Critères d'évaluation des soumissions**

Les dossiers d'offre seront examinés et évalués par le Fonds.

Toutes les offres soumises par les organisations soumissionnaires seront évaluées selon les critères suivants :

- A. Les dossiers d'offre seront reçus et ouverts par le Comité d'appel d'offres de la CPI ;
- B. Le Fonds a pour objectif de sélectionner les prestataires qui seront capables d'offrir le meilleur rapport qualité/prix et de satisfaire aux exigences du Fonds ;
- C. Les critères d'évaluation des offres, sans ordre de préférence, seront notamment les suivants :
 - La nature des services proposés et leur capacité de répondre aux préjudices subis par les victimes ;
 - Le prix et le rapport qualité/prix ;
 - Les compétences et l'expérience des organisations soumissionnaires dans le secteur d'activités choisi ;
 - Les résultats de la vérification des références et des antécédents des organisations soumissionnaires ;
 - La valeur ajoutée et la pertinence des services proposés, ainsi que leur capacité à répondre aux préjudices subis par les victimes et à leurs besoins.

Fin de l'Annexe B

Annexe C**Invitation à soumissionner N° 500212: PROPOSITION DE PRIX**

Merci de remplir le formulaire ci-après en suivant les instructions.

Les soussignés, ayant examiné les annexes de l'invitation à soumissionner, y compris le cahier des charges et les conditions générales pour les contrats d'achat de biens et services conclus par la CPI, et ayant étudié les conditions et facteurs pouvant influencer sur le coût ou le délai de prestation des services, offrent d'assurer la prestation des services requis conformément aux conditions énoncées dans les annexes de l'invitation à soumissionner, au prix suivant :

**« Réparations collectives symboliques relatives à la condamnation de
Thomas Lubanga Dyilo par la Cour pénale internationale »**

PROPOSITION DE PRIX

Veuillez renvoyer aux annexes C1, C2 et C3 ci-jointes.

- Annexe C1. Modèle de proposition de budget pour le projet (format Excel)
- Annexe C2. Directives du Fonds relatives à la préparation du budget
- Annexe C3. Notes explicatives concernant le budget

Fin de l'Annexe C

Annexe D

Appendice au formulaire de soumission reprenant
la liste des pièces du dossier

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER

Pièce A – Lettre de couverture

Pièce B – Modèle de proposition de projet (format Word ou RTF)

Pièce C – Liste des principaux employés

Pièce D – Copies des documents officiels

Pièce E – Formulaire relatif aux références et aux résultats obtenus

Pièce F – Plan de suivi des performances du Fonds (à titre de référence uniquement)

Fin de l'Annexe D